

à la réglementation de l'industrie; des services relatifs à l'administration des fermes laitières et à l'étude de leurs frais annuels fonctionnent dans les principaux centres de l'industrie.

Le Service de l'aviiculture applique des programmes visant à améliorer l'élevage des volailles, s'occupe de l'approbation des volailles en vue de la lutte contre la diarrhée blanche, délivre des permis aux couvoirs, aux marchands de gros, aux premiers réceptionnaires et aux camionneurs pour la manutention des produits avicoles.

Le Service des services vétérinaires, grâce à ses laboratoires, fait le diagnostic scientifique des maladies du bétail et des volailles, effectue des enquêtes sur les maladies, donne des conférences sur la science vétérinaire à l'Université de l'Alberta, aux écoles d'agriculture et à de nombreuses assemblées, et met en œuvre des programmes officiels visant à diminuer les pertes causées par la maladie.

Le Service de la propagande agricole compte 44 bureaux et emploie 57 agronomes régionaux et 21 économistes ménagères régionales; les agronomes régionaux travaillent auprès des agriculteurs, se penchent sur leurs problèmes et leur expliquent les programmes du ministère visant à perfectionner les méthodes culturales; les économistes ménagères régionales assurent un service complémentaire aux fermières. Le Service rédige des bulletins sur les questions agricoles et les problèmes ménagers; chargé de la surveillance des sociétés agricoles, il s'occupe également du recrutement et du placement de la main-d'œuvre agricole, en collaboration avec le ministère fédéral du Travail.

Le Service des fermes d'animaux à fourrure administre la délivrance des permis et l'exportation en ce qui concerne les animaux vivants et les peaux et aide à la solution des problèmes que posent le soin, l'élevage et l'amélioration des espèces; le service de la radio et de l'information donne une série de cinq émissions par semaine par le truchement de sept postes de l'Alberta; il publie aussi un bulletin hebdomadaire à l'intention de la presse et de la radio; le Service des eaux s'occupe des droits hydrauliques, du drainage, de l'irrigation et de l'aménagement hydro-électrique; le Comité de l'utilisation des terres et forêts (composé des représentants du Service des terres et forêts, de la Commission de l'énergie électrique, du Service des affaires municipales, de l'Université de l'Alberta et du ministère de l'Agriculture) est chargé de veiller à la bonne utilisation des terres agricoles peu rentables; et le Service d'économie agricole, constitué le 1<sup>er</sup> janvier 1961, étudie diverses questions d'économie agricole et conseille les cultivateurs sur les techniques d'exploitation.

Les lois sur les prêts pour l'achat de fermes et sur l'amélioration des maisons de ferme permettent aux jeunes agriculteurs qui veulent acquérir des terres d'obtenir une aide financière. Des écoles d'agriculture et d'économie ménagère sont établies à Olds, à Fairview et à Vermilion (voir p. 434).

**Colombie-Britannique.**—Le ministère de l'Agriculture compte quatre grandes divisions: le Service de l'administration a la direction générale des programmes agricoles, applique la législation, et rédige des rapports et des publications. Le Service exerce aussi une surveillance directe sur les sections suivantes: Grandes cultures, Pédologie, Pathologie des plantes, Entomologie, Apiculture, Marchés et statistiques, et Cercles d'agriculteurs et de fermières.

Le Service du bétail aide et surveille l'industrie du bétail et assure des services vétérinaires relatifs aux règlements concernant la lutte contre les épizooties; il assure aussi la surveillance des marques de bétail, l'inspection des établissements laitiers et des fermes d'élevage d'animaux à fourrure ainsi que l'inspection du classement de la viande de bœuf. Le Service surveille également les travaux de la Division laitière en ce qui concerne l'inspection des laiteries commerciales. Ses fonctionnaires sont postés dans 11 centres de la province.